



Liquidation SCI

Par Barbaludel

Bonjour

Nous avons hérité d'une SCI seulement nous n'en voulons pas, nous souhaitons simplement répartir les biens qui la compose et nous sommes tous d'accord sur le partage que l'on souhaite.

Pouvons-nous partager les biens dans le but de la liquider, sans être obligé de faire la mise à jour des statuts et la "remonter" pour la dissoudre tout de suite après? Le seul gérant et associé de la SCI est décédé.

Nous sommes ses enfants.

Merci